

DECISION MUNICIPALE n° D20230412-028

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Cellule Affaires Juridiques	
	Matière	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
Objet	Location d'un local 5 rue du Château pour une boutique éphémère		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention d'occupation à titre précaire avec la SCI KOUADIO, pour la location d'un local situé 5 rue du Château à USSEL (19200), composé d'un magasin en rez-de-chaussée d'une surface de vente de 25 m² environ et d'un point d'eau, et au premier étage, une réserve d'environ 13 m², un bureau d'environ 10 m² et un WC.

Article 2 : La convention est conclue pour une durée déterminée de 36 mois prenant rétroactivement effet le 1^{er} avril 2023 pour s'achever le 31 mars 2026.

Article 3 : Le montant du loyer mensuel est de 300,00 €, hors charges, non soumise à la TVA, que la Commune s'oblige à payer au propriétaire à terme à échoir.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 12 avril 2023.

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze




 Christophe ARFEUILLÈRE